



Lettre d'information N°78 - 17 septembre 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Confronté à l'envolée des prix du carburant, le Gouvernement choisit de reconduire l'aide de 15 centimes par litre pour les exploitants agricoles et annonce un soutien accru aux pêcheurs.



A la une

Carburant : Le Gouvernement va prolonger jusqu'à la fin de l'année l'aide de 15 centimes par litre accordée aux agriculteurs face à la hausse des prix des carburants. Les pêcheurs bénéficieront, eux, d'un soutien renforcé.

Régime d'imposition des GAEC : L'administration fiscale actualise sa documentation relative au régime d'imposition des GAEC et aux seuils applicables au micro-BA et au réel simplifié.

Dans le reste de l'actualité

Aide aux redressements des exploitations agricoles : Les instructions techniques DGPE/SDC/2026-510 et DGPE/SDC/2026-511 du 11 septembre 2026 actualisent les modalités d'accès à l'aide à l'audit global et au dispositif AREA. Elles précisent les critères d'éligibilité, les règles applicables en cas de procédure judiciaire, les conditions de périodicité ainsi que les modalités de dépôt des demandes.

Réforme du parcours à l'installation : Le décret n° 2026-856 remplace le PPP par le Projet Personnalisé d'Installation (PPI), désormais validé par les structures agréées du réseau France Services agriculture. Le dispositif maintient la couverture sociale et l'accès aux aides à l'installation.

Aides PAC : Le décret n° 2026-864 du 14 septembre 2026, relatif aux aides du plan stratégique national (PSN) de la PAC, modifie les règles applicables aux surfaces cultivées en chanvre.

Conditionnalité 2026 : Un arrêté du 31 août 2026 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité et de la conditionnalité sociale au titre de 2026, publie les grilles nationales des cas de non-conformité avec les points de contrôle ainsi que le pourcentage de réduction applicable à chaque anomalie.

Cadre actualisé des MAEC et des aides bio : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2026-527 du 4 septembre 2026 rassemble dans un document unique l'ensemble des informations réglementaires et de gouvernance relatives aux MAEC et aux aides à l'agriculture biologique (conversion et maintien) de la programmation PAC 2023-2027. Elle abroge l'instruction DGPE/SDPAC/2025-565 du 3 septembre 2025.

Influenza aviaire : Le Gouvernement annonce une enveloppe de 10 millions d'euros pour soutenir les entreprises de l'accoupage, de l'aval et du ramassage pénalisées par les conséquences de l'épizootie d'influenza aviaire 2025-2026. [En](#)